

**Voici deux outils permettant
de lutter contre les
épidémies récentes de
ransomwares dont WannaCry**

	Voici deux outils permettant de lutter contre les épidémies récentes de ransomwares dont WannaCry
---	--

ESET® annonce la publication d'un outil de contrôle de la vulnérabilité EternalBlue et une clé de déchiffrement pour les variantes de Crysis. Ces deux outils, mis au point par les chercheurs ESET, permettent aux entreprises une mise à jour efficace suite aux récentes cyberattaques.

Le premier outil vérifie si Windows® est protégé contre l'exploit EternalBlue, responsable en partie de l'attaque WannaCry. Ce dernier est d'ailleurs toujours utilisé pour diffuser entre autres des logiciels de cryptomonnaie. L'exploit EternalBlue (CVE-2017-0144) détecté par ESET a été ajouté le 25 avril 2017 avant son exploitation par la menace WannaCry.

Le deuxième outil publié par ESET permet le déchiffrement et s'adresse aux victimes de l'une des variantes du ransomware Crysis, qui utilise comme extension pour les fichiers chiffrés .wallet et .onion. Les clés ont été publiées le 18 mai sur les forums de BleepingComputer.com.

Les deux outils sont disponibles en téléchargement à partir de la page Internet d'ESET :

- Vérificateur de la vulnérabilité EternalBlue : https://help.eset.com/eset_tools/ESETeternalBlueChecker.exe
- Clé de déchiffrement du ransomware Crysis .wallet / .on : <https://download.eset.com/com/eset/tools/decryptors/crysis/latest/esetcrysisdecryptor.exe>

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : ESET